

**COMMUNE DE VILLORSONNENS  
 PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
 COMMUNALE DU LUNDI  
 12 DECEMBRE 2022 A 20H00**

M. Mayor, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens, il remercie pour l'intérêt témoigné au fonctionnement de la commune.

Président : M. Patrick Mayor, Syndic

Excusée : Mme Laurette Heim

Scrutateurs : Mme Carole Guyot, MM. Philippe Rolle, Paul Meier, Baptiste Chassot

Citoyens présents = 77 (majorité 39)

L'assemblée de ce soir a été convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle no 47
- avis au pilier public
- la circulaire tout ménage numéro 57
- site internet de la commune de Villorsonnens

et ceci dans les délais impartis par la Loi sur les communes art. 11 et 12.

**M. le Syndic** donne lecture de l'ordre du jour :

#### **TRACTANDA**

##### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2022**

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)

##### **2. Présentation du budget d'investissement et de fonctionnement 2023**

###### **2.1 Crédit d'investissement**

2.1.1 Aménagement du centre de Villargiroud : ancienne école, battoir, magasin/tea-room et place

2.1.2 Rapport de la Commission financière

2.1.3 Approbation

###### **2.2 Budget de fonctionnement 2023**

2.2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2023

2.2.2 Reports d'investissements sur 2023

2.2.3 Rapport de la Commission financière

2.2.4 Approbation

##### **3. Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois/SSF – Modification des statuts/SSF**

3.1 Présentation

3.2 Approbation

##### **4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région/AGR**

4.1 Présentation

4.2 Approbation

##### **5. Commission d'aménagement, urbanisme et énergie : nomination d'un membre**

5.1 Présentation des candidatures

5.2 Election

## 6. Information des projets en cours

### 7. Divers

La convocation n'appelle aucune remarque, l'ordre du jour ainsi accepté, l'assemblée est donc ouverte. **M. le Syndic** rappelle que les propos tenus lors de cette assemblée sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

#### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2022

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)

**M. Mayor** demande si le procès-verbal soulève des questions. La réponse étant négative, il le soumet au vote.

**Par vote à main levée, l'assemblée communale approuve à l'unanimité le procès-verbal, avec remerciement à sa rédactrice.**

#### 2. Présentation du budget d'investissement et de fonctionnement 2023

##### 2.1 Crédit d'investissement

2.1.1 Aménagement du centre de Villargiroud : ancienne école, battoir, magasin/tea-room et place

**M. Steve Berset** présente le projet décomposé en 3 parties, il est le résultat des séances des groupes de travail et s'articule ainsi (les plans sont diffusés lors des explications) :

- **Ancienne école de Villargiroud** : le principal changement est l'intégration de l'administration communale dans ce bâtiment. Un rafraîchissement sera apporté à l'appartement du 1<sup>er</sup> étage qui seul aura accès par l'entrée actuelle, celui de l'administration se fera par la rampe et escalier côté nord. Plusieurs salles seront aménagées au rez-de-chaussée. La majeure partie du bâtiment sera isolée.  
**Coût** : CHF 760'000.-
- **Battoir** : un agrandissement du bâtiment avec tea-room, magasin et création de deux appartements, est prévu, ainsi que la création d'un nouveau bâtiment. L'accès actuel du magasin sera modifié. Deux appartements de 4,5 pièces seront créés au 1<sup>er</sup> étage dans l'actuelle administration, avec des balcons. La partie technique se trouvera au sous-sol. La terrasse du tea-room et la place de jeux seront proches. Le magasin et La Poste seront maintenus durant les travaux.  
**Coût** : CHF 2'100'000.-
- **Place du village** : l'espace entre les 2 bâtiments sera réaménagé avec une place de jeux, une place multisports ainsi que des espaces verts. Une surface de développement, à futur, reste de ce fait existante.  
**Coût** : CHF 680'000.-

**M. le Syndic** montre une vue d'ensemble des 3 parties du projet du point de vue financier. Pour l'ancienne école, le coût à supporter par la Commune est estimé à CHF 8'500.-/an, environ.

Pour le battoir, les locations du magasin et des deux appartements généreront des recettes de CHF 54'000.-, la Commune devra assurer une couverture d'environ CHF 14'250.-/an.

Récapitulation :	Total des locations	CHF	70'200.-	par an (estimation)
	Investissement	CHF	3'540'000.-	par un emprunt

**M. Mayor** poursuit avec la vue d'ensemble de la « trilogie des écoles », la rénovation des anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux également. Des calculs ont été effectués en tenant compte des intérêts à payer sur les investissements, l'entretien des bâtiments, ainsi que des

apports par les différentes locations. Il en résulte un équilibre financier entre les charges et les produits.

**M. Philippe Rolle** questionne sur une éventuelle possibilité de transformer la salle de l'ancienne école en appartement, si l'administration devait être délocalisée.

**M. Mayor** informe qu'il sera possible de faire un appartement au rez-de-chaussée. Pour ce projet, l'appartement du 1<sup>er</sup> étage est maintenu, il sera rafraîchi. Le Conseil communal, suite à une rencontre avec les commissions financière et d'aménagement, a été incité à avancer dans ce sens.

**M. Charles Phillot** remercie les autorités communales pour les propositions, elles rejoignent tout à fait les variantes faites par les réflexions des groupes de travail.

**M. Dominique Perritaz** soutient les propos de M. Phillot et le plan de financement des 3 anciennes écoles, la couverture d'un lieu par un autre. Il souhaiterait voir une place de village à Villarsiviriaux également.

**M. Mayor** informe qu'une priorité a été faite pour Villargiroud, le Conseil communal prend bonne note de la demande de M. Perritaz.

**M. Pierre-Antoine Chassot** note qu'un tea-room est prévu alors que les travaux de rénovation de l'Auberge du Cheval-Blanc n'ont pas encore commencé. N'y a-t-il pas un risque de concurrence ?

**M. Mayor** informe que les horaires des établissements publics seront différents, le tea-room fermera à 18h30 et ne fera pas de restauration comme au café, la clientèle ne sera pas la même.

**Mme Anne Vallotton** valide l'idée de mettre l'administration dans l'ancienne école mais regrette que la terrasse du tea-room soit au nord et à côté de la route.

**M. Mayor** en convient, mais les possibilités restreintes ont orienté sur ce choix. L'ombre est recherchée en été, c'est aussi un atout.

S'agissant de l'arrêt du bus scolaire, des détails sont encore à régler.

## 2.1.2 Rapport de la Commission financière

**M. Pascal Berset**, Président de la Commission donne lecture du rapport.

Selon la présentation du Conseil communal le coût de cet investissement s'élève à CHF 3'540'000.-, montant basé sur les documents et justificatifs soumis à la commission financière, il est supportable par la Commune. La Commission propose d'approuver la demande d'autorisation de crédit pour cet investissement.

## 2.1.3 Approbation

**Par vote à main levée, 53 citoyens approuvent l'investissement, 17 le refusent et 7 personnes se sont abstenues de voter. L'investissement de CHF 3'540'000.- est donc approuvé.**

## 2.2.1 PRESENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

**Mme Francine Etienne** rappelle que la Commune n'a pas d'impact sur les charges liées provenant du canton, des associations de communes, pour le COG, Epicentre, Bicubic. Ces chiffres sont imposés.

Au niveau des nouveautés, le Conseil communal a décidé de répartir les charges respectives dans les dicastères de l'eau potable, épuration et déchets. Il s'agit des charges en lien avec les salaires de la caissière et de l'administration et des frais administratifs. Des comptes « Imputations internes » ont été créés dans les dicastères concernés. Il s'agit aussi de la première année avec MCH2.

**Mme Etienne** donne des explications sur le budget, notamment sur les comptes suivants :

Administration générale :

- Salaire du personnel communal administration : en plus d'une augmentation salariale, une de nos employées augmentera son temps de travail de 10 % afin de gérer des tâches en lien avec l'AES entre autres.
- Contrat de maintenance informatique : une diminution est prévue, la majeure partie des travaux en lien avec MCH2 a été réalisée ces deux dernières années.
- Entretien des bâtiments divers : les bâtiments font tous l'objet de rénovations importantes votées les années passées ou ce soir et la plupart ont été passés en patrimoine financier. De ce fait, le montant a été diminué pour les immeubles du patrimoine administratif.
- Revenu locatif des appartements du patrimoine administratif : l'ensemble des bâtiments a été transféré au patrimoine financier, ces revenus se trouvent dans le chapitre 9 Finances et impôts.

#### Ordre et sécurité publics, défense :

- En vue de la nouvelle association Secours Sud Fribourgeois/SSF, l'organisation et la gestion des pompiers sera centralisée. La base de départ à Orsonnens est maintenue et un loyer sera perçu.

#### Formation :

- Frais électricité +chauffage : l'augmentation des prix a été prise en considération.
- Salaire du personnel communal AES : pour 2023, toutes les plages horaires ont été ouvertes, et ce, dans le souhait d'augmenter l'attractivité de l'accueil extra-scolaire.
- Imputation interne infrastructures halle : lors de l'établissement du budget l'année passée, les amortissements en lien avec MCH2 n'avaient pas été calculés, ils sont ici rectifiés.

#### Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- Achat eau Villaz-st-Pierre et Villarod : les nouvelles sources et installations ont un impact, l'achat d'eau aux autres communes est moins conséquent.
- Electricité : les nouvelles pompes et les installations du PIEP consommeront probablement plus d'électricité.
- Taxe de base : la taxe de base passe de CHF 300.- à CHF 240.-, soit une baisse de 20%, le but étant de diminuer le montant à mettre en réserve. Pour rappel, la taxe de base sert à couvrir les frais de maintien de valeur des installations.
- Taxe d'utilisation : la taxe d'utilisation passe de CHF 80.- à CHF 98.- pour les adultes et de CHF 35.- à CHF 43.- pour les enfants, pour équilibrer les charges et produits de la rubrique des eaux usées.
- Commission d'urbanisme : la Commission est plus productive qu'auparavant et le nombre de réunions plus élevé que par le passé, 8 séances ont eu lieu en 2022.
- Honoraires des urbanistes et plans : au vu de ce qui précède, certains travaux nécessitent plus de plans et autres documents.

#### Economie publique

Impôt sur les chiens : Suite à la mise en place du règlement sur les chiens et les robidogs, un impôt sera encaissé auprès des détenteurs de chiens.

<b>Total des charges</b>	<b>CHF</b>	<b>6'492'000.-</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>CHF</b>	<b>6'477'700.-</b>
<b>Déficit</b>	<b>CHF</b>	<b>14'300.-</b>

A la question de **M. Pierre-Antoine Chassot**, **Mme Etienne** informe que les frais du complexe Bicubic-CO-Epicentre ont été répartis sur 3 comptes différents, tout était pour le CO, désormais, ils sont aussi sous culture et sport.

### 2.2.2 REPORTS D'INVESTISSEMENTS SUR 2023

Comme mentionné dans le bulletin, il ne s'agit que de reports d'investissements non terminés et approuvés dans les années passées. **Mme Etienne** donne lecture de ceux-ci.

### 2.2.3 Rapport de la Commission financière

**M. Pascal Berset** informe que la Commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie sur la base d'un justificatif. L'élaboration du budget de fonctionnement 2023 paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un excédent de charges de CHF 14'300.00. La Commission invite les citoyennes et citoyens à approuver les budgets tels que présentés.

### 2.2.4 Approbation

**M. Mayor soumet au vote les budgets. A main levée, les citoyennes et citoyens les approuvent à une large majorité (73 oui).**

## 3. ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FRIBOURGEOIS – ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS/SSF – MODIFICATION DES STATUTS

### 3.1 Présentation

**M. Lucas Dupré** fait un récapitulatif de l'historique du dossier, et expose la situation concernant la réorganisation du service du feu. Les "Ambulances sud fribourgeois" accueilleront les pompiers pour devenir sous l'appellation : "Secours sud fribourgeois". Les statuts ont été approuvés en début d'année par les délégués des "Ambulances sud fribourgeois".

Il rappelle que la Commune avait renoncé à soumettre les statuts l'année dernière du fait du manque de transparence de la future organisation envers les communes et d'informations envers le corps de sapeurs-pompiers. Notre corps n'était pas impliqué dans la nouvelle association et les budgets n'étaient pas admissibles en l'état, ils manquaient de transparence.

A ce jour, le budget a été approuvé par la dernière assemblée des délégués des "Ambulances sud fribourgeois".

Suite à diverses discussions, la base de départ d'Orsonnens a pu être maintenue dans la nouvelle organisation et rejoint le périmètre « Glâne-Nord ».

Le nouveau règlement de l'association « Secours sud fribourgeois » modifiera la taxation d'exemption de la manière suivante :

	Situation actuelle	SSF
<b>Âge de perception de la taxe</b>	Entre 20 et 50 ans	Entre 20 et 40 ans
<b>Montant de la taxe</b>	CHF 120.00	CHF 150.00
<b>Personnes s'occupant d'enfant jusqu'à 16 ans révolu</b>	La ou une personne par ménage exemptée	Aucune personne exemptée

**M. Mayor** tient à relever que la Commune a travaillé au niveau de la Préfecture et au niveau cantonal dans le but de maintenir la base de départ d'Orsonnens, durant quelques années, et le but a été atteint. Ainsi, il aura donc été bénéfique de patienter une année afin de soumettre les nouveaux statuts ce soir. Cette nouvelle association concerne les districts de la Veveyse, de la Gruyère et la Glâne. La Commune sera représentée par M. Lucas Dupré au sein de la Commission financière.

**Mme Christel Vonlanthen** demande si l'exemption de la taxe non-pompier concerne aussi les personnes travaillant dans les services d'urgences ?

**M. Patrick Mayor** répond par l'affirmative.

### 3.2 Approbation

**Par vote à main levée, 71 personnes l'approuvent, 1 s'y oppose et 5 personnes s'abstiennent de voter. Les statuts sont donc approuvés à une large majorité.**

## 4. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION GLÂNE RÉGION/AGR

### 4.1 Présentation

**M. Mayor** informe que l'actuelle Association des communes glânoises s'apprête à modifier son profil et créer une nouvelle entité sous l'appellation Association Glâne région/AGR.

L'AGR sera une évolution de l'ABMG. Elle assurera la gestion du réseau d'accueil de jour de la petite enfance, du service des curatelles, l'élaboration du Plan direction régional glânois, les tâches de la Région Glâne-veveysse/RGV (appelée à se scinder par district), la promotion économique sera coordonnée avec l'Etat, l'exploitation de la structure de promotion touristique, et le développement des transports en coordination avec le district de la Veveysse.

Il rappelle également les buts de la future association avec, en nouveauté, la promotion ou le soutien des infrastructures ou des projets régionaux d'intérêt public, social, culturel, sportif ou touristique (nouveau) comme la mise sur pied d'un accueil extrascolaire durant les vacances.

Par ailleurs, l'AGR reprendra une partie du personnel de la RGV et engagera une personne à 60%, la limite de l'endettement a été fixé à CHF 10 millions.

Le Conseil communal a proposé les candidats suivants au Comité et dans différentes Commissions :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| • Comité de direction de l'AGR  | Patrick Mayor       |
| • Du réseau d'accueil de jour de la petite enfance                          | Jessica Chassot     |
| • La promotion économique sera coordonnée avec l'Etat                       | Patrick Mayor       |
| • L'exploitation de la structure de promotion touristique et du patrimoine  | Jean-Pierre Chapuis |
| • Le dévelpt des transports en coordination avec le district de la Veveysse | Jessica Chassot     |

**M. Charles Phillot** a pris connaissance des statuts. Il en convient, il sera bénéfique d'avoir un centre régional fort de manière à discuter avec les autorités cantonales. Cependant, il craint la perte d'autonomie, le manque de compétences pour la Commune dans les dossiers très importants comme l'aménagement du territoire et des infrastructures. Seuls les délégués auront le pouvoir de voter. Il aimerait pouvoir ajouter une phrase donnant un droit de regard par la Commune lorsque celle-ci est impactée sur une décision, mettre un veto. Il craint l'explosion des dépenses liées.

**M. Mayor** note l'existence du droit de référendum. Par ailleurs, il y aura des mises à l'enquête et, l'AGR ne pourra pas décider toute seule. L'intérêt de cette association est d'être un groupe fort pour se faire entendre au niveau cantonal, par exemple.

**M. Pascal Berset** abonde dans les propos de M. Charles Phillot, il craint la perte d'autonomie. Selon les statuts, il n'y aura qu'un délégué pour 500 habitants.

**M. Mayor** tient à assurer que les risques sont mesurés. Les statuts de l'ABMG stipulaient les mêmes attributions aux communes que celles proposées ici.

**M. Dupré** rappelle que les statuts des associations vont tous dans la même direction, ont le même objectif, la Commune garde une certaine forme de gouvernance également pour cette nouvelle association.

### 4.2 Approbation

Par vote à main levée, les citoyennes et citoyens acceptent les statuts (50 oui, 12 non et 15 abstentions).

## 5. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉNERGIE

**M. Jean-Pierre Chapuis** informe sur le fonctionnement de la Commission et des travaux et tâches de celle-ci.

La Commission s'est déjà rencontrée à 8 reprises, traitant de plusieurs projets, soit :

- La réalisation du plan communal des énergies ; organisation de deux conférences sur l'énergie solaire et la rénovation des bâtiments ; cockpit énergétique
- Le suivi du concept de mobilité global
- La révision de la procédure simplifiée de mise à l'enquête
- La consultation sur l'aménagement du centre de Villargiroud (ancienne école et battoir)

### 5.1 Présentation des candidats

**Mme Mathilde Monnard** habite à Villarsiviriaux depuis 2 ans. Avocate indépendante et présidente de la vulgarisation, notamment, elle est intéressée à intégrer la Commission car elle apprécie ce domaine qu'elle approche dans le cadre de son travail.

**M. Christophe Savoy** habite à Villarsiviriaux depuis 2020. Il travaille au service des routes dans le canton de Vaud (mobilité) et souhaite apporter une nouvelle vision et différentes propositions.

### 5.2 Election

**Le vote a lieu à bulletin secret. Mathilde Monnard obtient la majorité des voix et est donc élue.**

## 6. INFORMATION DES PROJETS EN COURS

### Amélioration du réseau d'eau potable

**M. Fabrice Berset** donne des informations qui sont complétées par les plans et schémas projetés. Les travaux du PIEP ont débuté le 22 septembre 2021 et la mise en service du réseau a eu lieu le 12 octobre 2022. Le devis de 6 millions a été respecté. Il reste encore quelques conduites à rénover. A ce jour, 12 km de nouvelles conduites d'adduction et 10.5 km de tranchées ont été installées. 3 nouveaux ouvrages, soit un réservoir et 2 stations de pompage, ont été construits. La capacité s'élève à un volume de 600 m<sup>3</sup>, dont 300 m<sup>3</sup> pour la réserve incendie (et sert aussi à l'ancienne commune de Le Glèbe). Le débit disponible moyen est de 320 l/min au total (nouveau puits 110 l/min). La consommation annuelle est projetée à environ 115'000 m<sup>3</sup> dès 2023 (actuellement 80'000 m<sup>3</sup>). Les interconnexions sont maintenues et automatisées en cas de nécessité avec Le Gibloux et le GAGN.

**M. Berset** énumère les caractéristiques du nouveau puits des Moilles :

- Forage -106 m de profondeur
- Pompe à env. -80 m de profondeur
- Débit moyen 110 l/min
- Débit max 200l-220 l/min (sur quelques jours)

Durant l'année 2023, des portes ouvertes seront organisés pour la visite des nouvelles infrastructures.

**M. Freddy Bourquin** constate la complexité des installations. Il demande si l'eau est traitée pour le chlorothalonil et ce qui a été prévu en cas d'interruption d'électricité.

**M. Fabrice Berset** répond qu'aucun traitement n'est nécessaire pour traiter ces bactéries, l'eau étant puisée profondément dans les couches géologiques ; une génératrice a été prévue pour la fourniture d'électricité en cas de besoin.

**M. Denis Repond** demande si la qualité de l'eau est toujours autant calcaire ?

**M. Berset** en convient, l'eau est assez dure. Il est préférable de garder l'adoucisseur.

#### **Anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux**

**M. Steve Berset** informe que les permis de construire ont été délivrés. Les travaux pourront commencer au début de l'année 2023.

#### **Auberge du Cheval Blanc**

Le dossier de mise à l'enquête est en cours de finalisation et sera déposé en début d'année 2023. Parallèlement, de potentiels tenanciers ont été rencontrés. Suite à la mise à l'enquête préalable, des démarches sont encore nécessaires avec le Canton (parking projeté de l'autre côté de la route). Le souhait est de pouvoir débiter les travaux en 2023. Et répondant à une question de **M. Pierre-Antoine Chassot**, **M. Steve Berset** informe que des discussions sont en cours pour régler la globalité des aménagements à Orsonnens, le parking pourrait être traité à part de la rénovation de l'Auberge.

#### **Cabane de Villargiroud**

Mme Nicole Dévaud a assuré jusqu'à ce jour, la gestion des locations de la cabane. L'assemblée la remercie pour son travail, par applaudissements.

**M. Steve Berset** informe que son départ a été l'occasion de faire un état des lieux. Il a été constaté de la vétusté des installations sanitaires et électriques, la détérioration de certains éléments, le plancher a été attaqué par des vers. Une rénovation importante va s'imposer, une réflexion sera faite à ce propos.

Comme annoncé dans le bulletin communal, la Commune est à la recherche d'une ou plusieurs personnes pour la gestion de la cabane.

**Mme Chrystel Vonlanthen** rappelle qu'elle avait déjà fait part de son souci, d'absence de sécurité routière pour les enfants sur les chemins à Chavannes. Elle avait évoqué le sujet avec la Commune et l'idée d'un sentier en tout-venant avait été retenu. Elle constate que rien n'a été fait, ni au niveau des trottoirs.

**M. Mayor** répond que le Conseil communal en est conscient. M. Chapuis répondra plus tard à cette intervention.

#### **Pose de poubelles canines**

**M. Lucas Dupré** informe que les poubelles pour les déchets canins seront installées très prochainement, si la météo est le permet.

#### **Renouvellement de l'éclairage public**

**M. Chapuis** informe que tous les points lumineux sont des LED depuis novembre 2022, générant ainsi une économie d'électricité. L'extinction nocturne sera étendue (23h30 à 5h30) dès janvier 2023. L'économie prévue représente 32'000 kWh, soit la consommation annuelle de 7 ménages.



## Mobilité

**M. Chapuis** relève l'importance d'avoir un concept global pour les 4 villages, de déterminer quels sont les points à améliorer et quelles solutions apporter. Conscient de la problématique à Chavannes-sous-Orsonnens, il y aurait une alternative avec le Chemin de la Chapelle. La Commission d'urbanisme fera un bilan lors de sa prochaine séance à la fin janvier. Les résultats seront présentés aussi à l'assemblée, il faudra alors prioriser les projets.

## Trottoir à Orsonnens/aménagement du centre-village

Les travaux ont été stoppés car le permis de construire sur la route cantonale n'a pas été rendu. Et maintenant, après 9 mois d'attente, le Canton demande une étude de faisabilité pour le tronçon sur ce qui est du domaine cantonal ainsi que le carrefour ; un bureau d'ingénieurs vient d'être mandaté à ce sujet. **M. Chapuis** se réjouit de pouvoir travailler en synergie.

La bonne nouvelle vient du fait que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est du ressort du Canton de prendre en charge les infrastructures d'arrêts de bus, compte tenu de la nouvelle loi en vigueur pour les personnes à mobilité réduite. L'attente a ici été bénéfique pour la Commune.

**M. Christian Piller** demande quel est l'échéancier.

**M. Chapuis** répond que l'étude de faisabilité du bureau d'ingénieurs est attendue pour le début mars 2023. Le Canton l'analysera. Peut-être que la Commune devra adapter le projet et vraisemblablement refaire une mise à l'enquête. C'est le Canton qui nous indiquera la suite de la procédure.

**Mme Chrystel Vonlanthen** demande quels travaux ont été effectués.

**M. Chapuis** informe que les montants qui avaient été mis au budget concernait l'étude globale pour les 4 villages. En janvier 2023, la Commission d'urbanisme travaillera sur le bilan. Des priorités seront faites et présentées à l'assemblée communale, des investissements seront alors votés.

**Mme Chrystel Vonlanthen** informe qu'un agriculteur était prêt à céder du terrain à Chavannes-sous-Orsonnens et à moindre coût, la sécurité aurait été assurée pour les enfants.

**M. Chapuis** répond que le Conseil communal s'est rendu sur place et qu'une solution envisageable serait d'emprunter le Chemin de la Chapelle. Le Conseil est conscient qu'il faut faire quelque chose pour la sécurité des piétons et ce, dans les 4 villages.

## Cockpit énergétique communal

L'idée est venue de la Commission d'urbanisme, d'aménagement et d'énergie. Afin de déterminer dans quelle direction aller, il a semblé nécessaire de faire un bilan.

**M. Chapuis** informe de la consommation électrique de la Commune en 2021 : 130'000 kWh, majoritairement consacrée à l'éclairage public, puis en second aux stations de pompage (augmentation en 2021 due aux travaux du PIEP).

Un bilan a été produit également sur la consommation faite par les ménages. Il est à souligner que bon nombre de panneaux solaires ont été installés et c'est une bonne chose, l'idée étant d'inciter le plus grand nombre de propriétaires à agir tant au niveau de la consommation que de la production et suivre l'évolution d'année en année.

2 conférences ont été organisées pendant l'année sur les thèmes de la rénovation et du solaire thermique.

Graine de va organiser une conférence publique sur le thème du solaire thermique, elle aura lieu le 19 janvier 2023 à la salle paroissiale à Orsonnens.

**M. Mayor** ajoute qu'une application a été mise en place pour le suivi des températures à Grangécole à la halle avec laquelle il est possible de voir les degrés qui règnent dans les locaux, et en direct. Une communication -sensibilisation- a été faite au corps enseignant afin de ne pas excéder les 20 degrés (1 degré représente 7% de la consommation). Il recommande à chacun de régler le thermostat, bénéfique économiquement parlant aussi.

### Concept Senior +

**Mme Etienne** annonce que, suite à l'envoi du questionnaire aux personnes concernées par Concept Senior+, la 2<sup>ème</sup> étape consiste à rencontrer les seniors afin d'établir une liste des besoins. Désormais, ce sont le RSG et ProSenectute qui chapeautent le projet pour développer le concept prévu dans la nouvelle loi.

En cas d'intérêt, les seniors sont invités à s'annoncer à l'administration communale.

## 7. Divers

### Organisation et gestion en cas d'une possible crise énergétique

**M. le Syndic** informe que la Commune doit se préparer à faire face à une éventuelle situation de black-out. L'administration communale serait alors le point de rencontre urgence (PRU). Il énumère les missions de base des PRU :

- Point d'annonce sanitaire (assurer au citoyen, en tout temps, l'accès aux feux bleus)
- Information à la population
- Informations/renseignements pour le PC ORCOC
- Premiers secours (First responder-défibrillateur), un appareil sera installé devant l'administration
- Point de distribution en eau (si nécessaire), par SINEF

Et les missions idéales seront l'accueil des personnes fragiles, avoir halle chauffée, une cuisine et nourriture de secours, l'approvisionnement de base (coupons, etc.).

Les idées ou commentaires sont à adresser à l'administration communale.

### Paielement électronique accepté à l'administration

Un système de paiement par carte a été installé à l'administration communale, excepté pour la PostCard.

### Application iGlâne

Une application sera disponible bientôt sur téléphone portable. Par ce biais, des informations de base mais aussi des communications en temps réel, dans une situation d'urgence par exemple, pourront être transmises.

**M. Mayor** a le plaisir d'inviter la population à une rencontre conviviale « Petit Nouvel-an le 11 janvier 2023 » moins de lumière +de convivialité !

**M. Christian Chassot** a constaté que le radar n'affiche pas toujours la vitesse.

M. Chapuis informe que le radar a enregistré des données qui seront utiles pour le bilan de concept global de mobilité.

**M. Philippe Rolle** remercie le Conseil communal de mettre ses compétences au service de la population.

**M. Fabrice Berset** remercie M. le Syndic pour son soutien, et ce à un rythme assez soutenu.

**M. Mayor** remercie ses collègues, le personnel administratif, les différentes Commissions. Merci à tous pour la confiance témoignée.

M. le Syndic lève la séance, il est 22h20.

La secrétaire  
Marie-Claire Mettraux

Le syndic  
Patrick Mayor

PROJET